

(1)

( N° 12. )

---

---

## Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1882.

---

### GRANDE NATURALISATION.

---

Rapports faits, au nom de la commission, par M. WILLEQUET.

---

#### I

*Demande du sieur Pierre HEINEN.*

---

MESSIEURS.

Le sieur Heinen, aujourd'hui négociant à Gand, est né à Weiden (Prusse), le 1<sup>er</sup> septembre 1838. Il y a satisfait à ses devoirs de milice. Il réside en Belgique depuis 1865, et a reçu, en 1871, l'autorisation d'y établir son domicile. Il s'y est marié, le 15 novembre 1870, avec une Belge, qui est encore en vie. Le pétitionnaire a contracté l'engagement d'acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement établi par la loi. La conduite et la moralité du sieur Heinen ont toujours été à l'abri de toute observation, tant dans son pays d'origine que dans le nôtre. Les rapports des autorités judiciaires lui sont absolument favorables.

L'impétrant réunit donc toutes les conditions voulues pour obtenir la grande naturalisation.

Nous concluons à la prise en considération de la demande.

*Le Rapporteur,*  
E. WILLEQUET.

*Le Président,*  
E. VANDAM.

---

## II

*Demande du sieur Auguste DEULIN.*

MESSIEURS,

La demande du sieur Deulin, constructeur de bateaux, à Dampremy, se présente dans des conditions régulières et légales. Né à Condé (France), le 21 juillet 1841, il a épousé une Belge, et a retenu de cette union qui existe encore, plusieurs enfants ; il apporte la preuve qu'il s'est trouvé dans des conditions mentionnées à l'article 7 de la loi de milice ; sa résidence constante en Belgique remonte à 1847 ; sa conduite et sa moralité sont bonnes ; il vit d'une profession honorable et il se déclare disposé à acquitter le droit d'enregistrement afférent à la grande naturalisation.

Nous pensons qu'il y a lieu de prendre la demande en considération.

*Le Rapporteur,*  
E. WILLEQUET.

*Le Président,*  
E. VANDAM.

---

Rapports faits, au nom de la commission, par M. SCAILQUIN.

## III

*Demande du sieur Levi HIRSCH.*

MESSIEURS,

Le sieur Hirsch, né à Altena (Prusse), le 27 avril 1842, a obtenu, le 17 février 1879, la naturalisation ordinaire.

Il est marié et habite, depuis le 19 mai 1869, rue Neuve, à Bruxelles, où il exploite une vaste maison de commerce honorablement connue.

Il offre de payer le droit d'enregistrement et réunit donc les conditions exigées par la loi.

*Le Rapporteur,*  
SCAILQUIN.

*Le Président,*  
E. VANDAM.

---

## IV

*Demande du sieur Johann-Carl-Otto LÜRMANN.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Lürmann, négociant, à Anvers, a déjà obtenu, le 2 janvier 1882, la naturalisation ordinaire.

Né à Iserlohn (Prusse), le 29 novembre 1839, il a épousé une Belge; de ce mariage sont issus quatre enfants.

Le pétitionnaire est établi en Belgique depuis 1868, et fait l'objet des renseignements les plus favorables.

Il réunit toutes les conditions voulues pour obtenir la grande naturalisation.

*Le Rapporteur,*  
SCAILQUIN.

*Le Président,*  
E. VANDAM.

---

## V

*Demande du sieur Pierre-Arnold MERTENS.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Mertens, est né à Rotterdam (Pays-Bas), le 16 mai 1832, et habite la Belgique depuis le mois de novembre 1843.

Il a contracté mariage à Bruxelles avec une femme belge, a satisfait dans notre pays aux lois sur la milice et obtenu, en 1855, la naturalisation ordinaire.

Expert-comptable au tribunal de commerce, il est d'une conduite et d'une honorabilité parfaites.

Il s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Il y a lieu de donner à sa demande un accueil favorable.

*Le Rapporteur,*  
SCAILQUIN.

*Le Président,*  
E. VANDAM.

---

## VI

*Demande du sieur Pierre Boug.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Boug, industriel, à Verviers, est né à Herzogenrath (Prusse), le 26 juin 1844.

Établi à Verviers depuis 1865, il y a épousé une Belge; il a satisfait à ses obligations militaires dans son pays d'origine, tient une conduite à l'abri de tout reproche et s'offre à acquitter le droit d'enregistrement.

Il y a lieu d'accueillir sa demande.

*Le Président,*  
SCAILQUIN.

*Le Rapporteur,*  
E. VANDAM.

---

## VII

*Demande du sieur Jean-Charles-Joseph FETTWEISS.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Fettweiss, industriel et conseiller communal à Verviers, est né à Montjoie (Prusse), le 28 octobre 1820.

Il habite, depuis 1821, la ville de Verviers où il a contracté mariage; il a rempli en Belgique ses obligations de milice; sa conduite et sa moralité sont irréprochables.

Il offre d'acquitter le droit d'enregistrement et réunit les conditions exigées par la loi du 6 août 1881.

Il y a lieu de faire droit à la demande.

*Le Rapporteur,*  
SCAILQUIN.

*Le Président,*  
E. VANDAM.

---

## VIII

*Demande du sieur Bendix dit Bernard LÖWENSTEIN.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Löwenstein est né à Soest (Prusse), le 17 janvier 1849.

Il habite, depuis 1862, la Belgique où il est établi comme agent de change.

En 1872, il a épousé une Belge ; deux enfants, nés en Belgique, sont issus de cette union.

Les renseignements recueillis sur son compte sont des plus favorables.

En vertu d'un acte du 19 novembre 1865, il n'était pas astreint au service militaire en Prusse.

D'après l'article 2 de la loi du 8 mai 1847, les étrangers appartenant à un pays où les Belges ne sont point astreints au service militaire sont exempts du service de la milice en Belgique.

Le sieur Löwenstein étant né en 1849 et faisant partie de la levée de 1869, cette disposition lui est applicable.

Comme il s'offre à acquitter le droit d'enregistrement, il y a lieu d'accueillir sa demande.

*Le Rapporteur.*

SCAILQUIN.

*Le Président,*E. VANDAM.

---

## IX

*Demande du sieur Franz PHILIPPSON.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Philippson, né à Magdebourg (Prusse), le 12 mars 1851, habite, depuis 1865, notre pays où, par arrêté royal du 21 juillet 1876, il a obtenu l'autorisation de s'établir ; le 9 janvier 1881, la naturalisation ordinaire lui a été accordée.

Il s'est marié, en 1875, et trois enfants sont nés, à Bruxelles, de ce mariage.

Les renseignements qui le concernent sont des plus favorables.

Il s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Il y a, dès lors, lieu d'accueillir sa demande.

*Le Rapporteur,*

SCAILQUIN.

*Le Président,*E. VANDAM.

---